

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain Montion, Maire.

PRESENTS : MM. Montion, Pernot, Campaner, Garcia, Fanuel, Eyraud, Letourneau et Mmes Beignon, Roulaud, Hervé, Fourcadet, Escaffre.

ABSENT EXCUSÉ : Yvon Jousson

SECRÉTAIRE : Alain Pernot

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/20

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

1. Convention Assurance CNP
2. Demande subvention DETR
3. Vente Chemin Rural
4. Subvention exceptionnelle « Tennis Club St Romain »
5. Achat Four
6. Subvention Ecole adaptée
7. Questions diverses

Lecture est faite du compte-rendu de la dernière réunion. Aucune observation n'est faite.

Le compte-rendu est soumis au vote et approuvé à la majorité.

11 voix Pour 1 abstention

.

1. CONVENTION ASSURANCE CNP (DCM 2020/1) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents

DECIDE

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP assurances pour une durée d'une année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 31 janvier 2020**2. DEMANDE SUBVENTION DETR (DCM 2020/2) :**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet d'aménagement de la RD137E6 à l'entrée du bourg afin d'améliorer la sécurité des usagers.
- d'approuver le plan de financement :
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2020.

Le coût de l'opération est estimé à 220 170.50 € HT à réaliser sur 2020.

Son financement serait le suivant :

- Subvention DETR 30 %	66 051.15 €
- Autofinancement	54 119.35 €
- Emprunt	100 000.00 €

TOTAL 220 170.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent

3. VENTE CHEMIN RURAL (DCM 2020/3) :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Massias Jean Luc souhaite acquérir une portion du Chemin Rural N°13 (chemin de Peycherol) qui longe ces parcelles N° A 118, A 749, A 123.

Pour ce faire, et conformément aux articles L.161-10 et R161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, il convient, préalablement à la cession de ce chemin rural, de réaliser une enquête publique afin de constater la désaffectation de son usage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure préalable à la cession de la portion du « Chemin Rural Peycherol N°3 » longeant les parcelles A118, 749, 123.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (DCM 2020/4)

L'association du « Tennis Club St Romain la Virvée » a subi des dégradations et des vols dans le Club House, situé rue de Milonis. Le Président de l'Association demande une subvention exceptionnelle à Monsieur le Maire pour couvrir les frais engagés pour l'achat de nouveau matériel.

Le Maire propose une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 100 €.

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

5. ACHAT FOUR (DCM 2020/5)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le four de la salle Jean Faure est en panne, il est nécessaire d'investir dans du matériel neuf.

Il faut prévoir au budget primitif la somme de 2 200 € pour l'achat d'un four neuf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de prévoir au budget primitif l'achat du four pour 2 200 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat

6. SUBVENTION ECOLE ADAPTEE (DCM 2020/6)

Le Maire informe que la Commune de Lalande de Fronsac, au titre de la solidarité, sollicite la commune pour participer aux frais de scolarisation d'un enfant, domicilié Route de Ransat, 33240 St Romain la Virvée, inscrit en classe adaptée ULIS de leur commune pour l'année 2019-2020.

La quote part de ces frais de scolarité sur le montant annuel globale s'élèverait à 300 € .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'octroyer une subvention de 300 € à la commune de Lalande de Fronsac pour la scolarisation d'un enfant de St Romain la Virvée en classe ULIS.

7. QUESTIONS DIVERSES :

Local épicerie : Le Maire annonce à l'assemblée que la personne qui s'était engagée pour tenir l'épicerie s'est désistée. Le prochain conseil décidera de la suite à donner à ce local.

Elections municipales : Permanence bureau de vote

8H – 12H Claudine Hervé, Eric Campaner, Patrice Letourneau

12H – 15 H Line Roulaud, Marie-Claude Fourcadet, Dany Beignon

15H – 18 H Jean-Pierre Eyraud, Alain Pernot